

COMMUNE DE SAINT-CARNE



COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 6 JUILLET 2022

Le mercredi 6 JUILLET 2022 à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de Saint-Carne s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Ronan TRELLU, Maire.

Date de la convocation : 30/06/2022

Membres en exercice : 12 Présents : 9 Pouvoirs : 3

Présents : M. Ronan TRELLU, Mme Liliane SIMON, M. Fabien ROUFFIGNAC, Mme Anne-Sophie LEROUX, Mme Virginie FAUCARD, M. Jérôme RICARD, Mme Carmen VOLANTIN, M. Jean-Marc ROUXEL, Xavier LE CUDENNEC

Absents excusés : Mme Nathalie ERMEL (pouvoir à Nathalie GUERIN), M. Allain HOUEL (pouvoir à Jean-Marc ROUXEL), Mme Nathalie GUÉRIN (pouvoir à Ronan TRELLU)

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Virginie FAUCARD

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{ER} Juin 2022.

M. le Maire propose l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- URBANISME/FONCIER : vente terrain communal pour 1€ symbolique

- VIVRE ENSEMBLE : dossier aide sociale

ORDRE DU JOUR :

- FINANCES

- Contrat de location espace Karnay Salsa 2021/2022 et 2022/2023
- Convention utilisation d'un terrain de sports par le club de rugby de Dinan
- Simplification comptable – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2023 qui assouplit les règles budgétaires.
- Convention de participation financière au fonctionnement de l'ALSH de Quévert

- TRAVAUX/ ACQUISITION

- Travaux des entreprises et des agents
- Restaurant scolaire : point sur avancement du dossier
- Ecole : programmation des travaux à réaliser durant l'été
- Projet Pumptrack : retour du CAUE22

- URBANISME/FONCIER/DOMAINE PUBLIC

- Acquisition de 4 parcelles soumis au droit de préemption urbain

- ECOLE/PERISCOLAIRE

- Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 3eme trimestre

- VIVRE ENSEMBLE

- Repas des Aînés
- Argent de poche

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciement subvention
- Bulletin municipal

FINANCES

1) Contrat de location espace Karnay Salsa 2021/2022 et 2022/2023

M. le Maire propose de fixer les tarifs de location de l'espace Karnay comme suit pour l'association de Salsa :

- 450€ pour le professeur de salsa M. Roberto RODRIGUEZ de Cultura Cubana pour l'occupation de l'espace Karnay pour 1 soirée de cours de salsa par semaine pour l'année scolaire 2021/2022
- 450€ pour le professeur de salsa M. Roberto RODRIGUEZ de Cultura Cubana pour l'occupation de l'espace Karnay pour 1 soirée de cours de salsa par semaine pour l'année scolaire 2022/2023

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les propositions de tarifs de M. le Maire
- AUTORISE le Maire à signer les contrats d'occupation de la salle correspondantes.

2) Convention utilisation d'un terrain de sports par le club de rugby de Dinan

M. le Maire propose la signature d'une convention entre la commune de Saint-Carné et le club de rugby de Dinan pour la mise à disposition de :

- du terrain des sports
- des vestiaires/douches
- du local arbitre
- du foyer

Un forfait d'un montant de 250€ sera versé par le club annuellement pour cette mise à disposition.

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention proposée pour la mise à disposition des équipements communaux précités avec un forfait de 250€ annuel.

3) Simplification comptable – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2023 qui assouplit les règles budgétaires.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et métropoles offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel);

- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

En outre, le référentiel M 57 constitue une simplification administrative majeure notamment pour la formation des agents des collectivités lors de leurs mobilités et de leurs activités au quotidien au sein de ce domaine.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune son budget principal et ses budgets annexes.

Cette modification de nomenclature entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Enfin, cette préfiguration au référentiel M57 nécessite uniquement :

- l'apurement du compte 1069 qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de l'actuel référentiel M14;

- des travaux préparatoires de reprise des balances d'entrée sur les comptes d'immobilisations.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir approuver le passage de la commune à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Le Maire,

VU:

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT :

- Que la commune de SAINT CARNE souhaite anticiper le passage en nomenclature M 57,
- Que dans le cadre de cette anticipation, la collectivité doit adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023;
- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets actuellement suivis en M 14. : **BUDGET COMMUNE**

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- 1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets avec application du plan comptable abrégé à compter du 01/01/2023
- 2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 3- informe le Service de Gestion comptable de DINAN de la candidature de la commune en tant que préfigurateur du référentiel budgétaire et comptable M57.
- 4- Vu l'avis conforme du comptable en date du 04/07/2022

4) Convention de participation financière au fonctionnement de l'ALSH de Quévert

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention proposé par Quévert :



**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DE
L'ALSH DE QUÉVERT**

La présente convention est conclue entre :

La Commune de QUEVERT représentée par Monsieur le Maire, Philippe LANDURÉ, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n°2022.050 du 22 juin 2022,

d'une part,

Et

La Commune de SAINT-CARNÉ, représentée par Monsieur le Maire, Ronan TRELLU, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n° _____ du _____

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La Commune de QUEVERT possède un Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), qui fonctionne les mercredis et durant vacances scolaires (hors vacances de Noël). Il est ouvert aux enfants qui résident dans d'autres communes, dans la limite des places disponibles, les enfants domiciliés à Quévert étant prioritaires. Plusieurs enfants domiciliés à Saint-Carné fréquentent régulièrement ce service.

Cette convention a pour objectif de permettre à la commune de Saint-Carné de réserver un nombre de places pour les enfants domiciliés dans sa commune.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est consentie pour la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 29 août 2023.

Article 3 : Participation financière

La commune de SAINT-CARNÉ s'engage à verser une participation de **15 € par journée et par enfant**.

Cette participation sera versée sur une base de 3 enfants pour les mercredis et 6 enfants pour les périodes de vacances scolaires.

Considérant les éléments ci-dessus, le montant de la participation financière due par la commune de Saint-Carné pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 29 août 2023 est le suivant :

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 1 ^{er} septembre 2022 au 5 juillet 2023	3	36	15 €	1620.00 €
Vacances de Toussaint 2022	6	9	15 €	810.00 €
Vacances d'hiver 2023	6	10	15 €	900.00 €
Vacances de printemps 2023	6	10	15 €	900.00 €
Vacances d'été Du 10 juillet au 29 août 2023	6	35	15 €	3150.00 €
TOTAL				7380.00 €

Il est précisé que les familles domiciliées à Saint-Carné fréquentant l'ALSH de Quévert bénéficieront en contrepartie du tarif commune.

Article 4 : Facturation

La commune de Quévert émettra les titres correspondants, qu'elle adressera à la commune de Saint-Carné.

Article 5 : Litige

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention est porté, à défaut de solution amiable, devant le Tribunal Administratif de RENNES.

Fait à QUEVERT, le 29 juin 2022

Le Maire de QUEVERT,
Philippe LANDURÉ

Le Maire de SAINT-CARNÉ,
Ronan TRELLU

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention proposée par la ville de Quévert relative à la participation financière de Saint-Carné pour le fonctionnement de l'ALSH de Quévert, pour la période du 01^{er} septembre 2022 au 29 août 2023.
- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Travaux des entreprises et des agents

✓ **Travaux des entreprises :**

Domaine des Blés d'Or :

Entreprise Bouygues : les réseaux souples sont posés, le socle du transformateur est réalisé en attente de la livraison du transformateur en novembre.

Les poteaux d'arrêt pour la ligne haute tension et le câblage posé.

Le dernier poteau sera posé après la récolte du blé en bordure de champ.

Entreprise SPTP : Bicouche réalisé en semaine 28, et finitions du bassin d'orage

SDE Bouygues : la ligne provisoire pour alimenter l'IME sera posée sur le domaine public. Des coupures de courant seront prévues le 28 juillet.

Les Jannaies :

Entreprise Colas : Effectue actuellement la remise à la cote. Le bitume sera posé dans la foulée.

Domaine des Forges :

Refus de M. Blanchard pour la pose de la boîte à compteur pour la ligne de secours. La boîte à compteur largeur 33 cm au lieu de 26cm.

Entreprise MVTP :

A réalisé la pose de gaine électrique afin d'alimenter le panneau lumineux. Le creusement du massif a été réalisé par Gilles. Ce sera rempli de béton quand le kit de scellement sera arrivé.

Entreprise ROBERT : Le 2^{ème} passage est réalisé (route et chemin).

Destruction de 6 nids de frelons asiatiques

Aire de jeux école : livraison prévue le 8 juillet

✓ **Travaux des employés :**

Espaces verts

Entretien du cimetière

Travaux dans la classe de maternelle (rangements casiers)

Entretien voie romaine

2) Restaurant scolaire : point sur avancement du dossier

- ✓ Le permis de construire a été déposé le 17/05/2022.
Des pièces complémentaires ont été déposés le 30/06/2022 et le 01/07/2022.
- ✓ L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 01/07/2022 : diffusion sur la salle des marchés Mégalis le 01/07/2022 et parution dans le Ouest France le mardi 5 juillet 2022 dans les éditions 22, 29, 35 et 56.
- ✓ L'enveloppe « Contrat départemental de territoires 2022/2027 » pour Saint-Carné s'élève à 116 886.00€ : la commune pourra déposer par la suite un dossier de demande de subvention pour le restaurant scolaire à hauteur de l'enveloppe.

3) Ecole : programmation des travaux à réaliser durant l'été

Point ajourné car commission travaux reportée.

4) Pumptrack : approbation du projet, présentation du coût prévisionnel et sollicitation de la subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport

M. le Maire rappelle que le projet de réalisation d'un pumptrack avait été abordé lors du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2022.

Deux réunions ont été faites depuis avec Mme Isabelle HERVIO du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor pour le choix du site d'implantation et la faisabilité, les 9 et 30 juin.

Le site retenu est celui près de l'école, car celui-ci est en cœur de bourg, proche des équipements : école, futur Institut Medico-Educatif, bibliothèque, cabinet médical.

Le site retenu est également proche des habitations.

Il bénéficie d'un éclairage public existant et est à l'abri des vents dominants grâce à la présence de talus boisés.

Le site bénéficie de parking existant et est à l'abri de la circulation automobile.

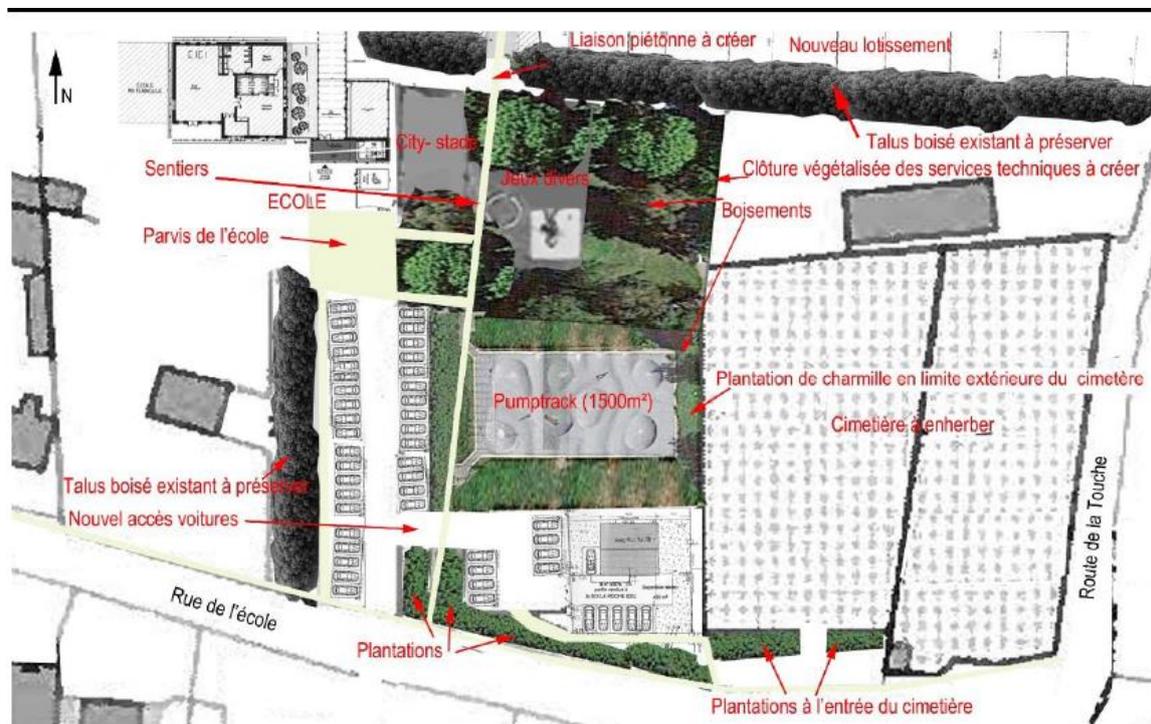
Le futur pumptrack sera implanté à côté du city-stade et d'une aire de jeux.

Le site deviendra alors un site ludique et sportif, en cœur de bourg, bénéficiant d'un espace boisé et vert qui sera renforcé et desservi par des chemins piétons.

Le pumptrack est un équipement sportif multigénérationnel qui permet une pratique du sport multiple : en vélo, trottinette, skate, rollers...

Il est conçu pour tous les niveaux, ce qui encourage tout le monde à l'essayer.

✓ M. le Maire expose le plan du projet réalisé par Isabelle HERVIO du CAUE 22 :



Propositions d'un schéma d'implantation d'un Pumptrack sur une surface d'environ 1500m²

- ✓ **M. le Maire présente le coût prévisionnel pour la réalisation de ce pumptrack de 1 500m² en centre bourg.**

COUT ESTIMATIF PUMPTRACK SAINT-CARNE	
DEPENSES REELLES	
Objet	Montant en HT
Maitrise d'œuvre Pumptrack	15 000.00 €
Etude géotechnique de sol	3 000.00 €
Publication AAPC	400.00 €
Réalisation pumptrack	160 000.00 €
Aménagement du site: clôtures, cheminement, espaces verts et mobilier	30 000.00 €
Total	208 400.00 €
RECETTES REELLES	
Financeurs	
Agence Nationale du Sport	166 720.00 €
Commune de Saint-Carné	41 680.00 €
Total	208 400.00 €

- ✓ **M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 80% du coût total du projet :**

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réalisation d'un pumptrack en cœur de bourg, qui constituera un véritable équipement sportif multigénérationnel de tous niveaux.
- **VALIDE** le coût estimatif proposé
- **SOLLICITE** l'Agence nationale du Sport pour une subvention à hauteur de 80% du coût total HT de l'équipement, soit la somme de 166 720.00€

- URBANISME/FONCIER

1) Acquisition de 4 parcelles soumis au droit de préemption urbain

M. le Maire expose :

- Que la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération a été créé par arrêté préfectoral le 25 novembre 2016,
- Que le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a approuvé par délibération du 27 janvier 2020 le Plan Local Intercommunal d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat,
- Que la délibération du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération du 17 février 2020 a institué le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future du Plan Local Intercommunal de Dinan Agglomération,
- Que la délibération du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération du 12 octobre 2020 a délégué l'exercice du DPU à M. le Président et autorise M. le Président à déléguer ponctuellement l'exercice de son DPU aux communes membres de Dinan Agglomération à l'occasion de l'aliénation d'un bien, à leur demande,
- Que la commune de saint-Carné a été destinataire le 14/04/2022 d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le n° IA 022 280 22 C0013 déposée par l'office Notarial GROUSSARD Anne-Sophie, 1 Rue de l'Ecole, 22100 DINAN, concernant le bien situé Rue de la Cour des Aïtres à Saint-Carné (22100), d'un montant de 38 000€ (trente-huit mille euros), appartenant à M. ROBERT Rolland, Mme ROBERT Danielle, M.

ROBERT Adrien, M. ROBERT Frédéric et constitué des parcelles cadastrées section B n°154 (140m²), B n°1161 (38m²), B n° 1342 (33m²), B n° 1344 (501 m²), soit d'une contenance globale d'acquisition de 712 m².

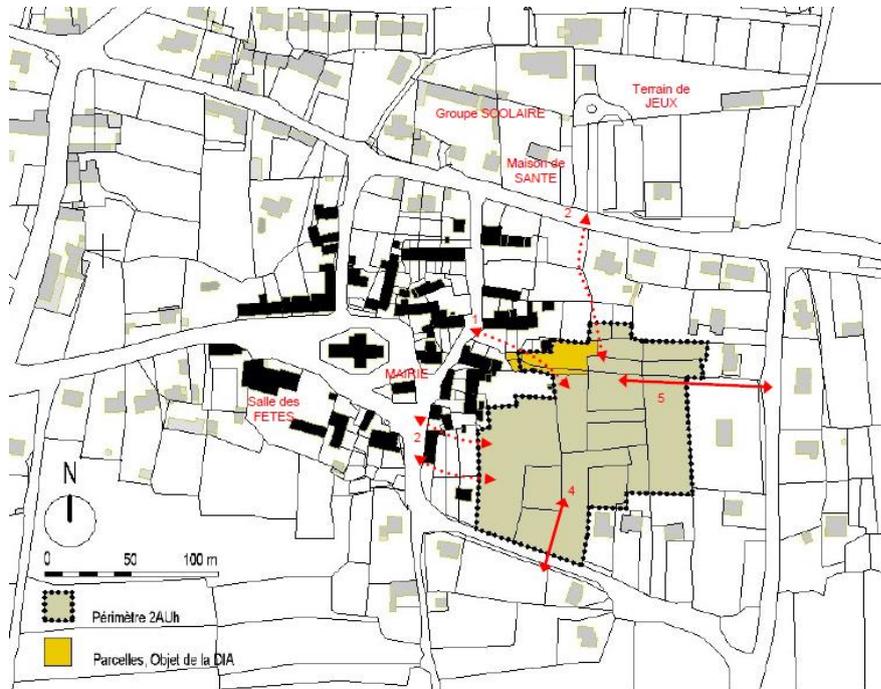
- Que les parcelles cadastrées B n°1342 et B n°1161 sont situées en zone Uap et que les parcelles cadastrées B n° 1344 et B n°154 sont situées en zone 2AUh.
- Que la commune de Saint-Carné a sollicité le Président de Dinan Agglomération, par courrier du 20 mai 2022, pour la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune pour mener l'opération d'acquisition foncière des parcelles objet de la DIA précitée, nécessaires à la réalisation d'un projet communal à savoir le développement d'opérations d'aménagement à vocation d'habitat.
- Qu'une demande de pièces complémentaires a été adressée à Me GROUSSARD, Notaire, le 2 juin 2022.
- Qu'une visite du bien a été effectuée le 24 juin 2022
- Que par arrêté du 17 juin 2022, le Président de Dinan Agglomération a décidé de déléguer l'exercice du Droit de préemption Urbain à la commune de Saint-Carné, suite à sa demande du 20 mai 2022, concernant la Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le n° IA 022 280 22 C0013 déposée par l'office Notarial GROUSSARD Anne-Sophie, 1 Rue de l'Ecole, 22100 DINAN, concernant le bien situé Rue de la Cour des Aîtres à Saint-Carné (22100), d'un montant de 38 000€ (trente-huit mille euros), appartenant à M. ROBERT Rolland, Mme ROBERT Danielle, M. ROBERT Adrien, M. ROBERT Frédéric et constitué des parcelles cadastrées section B n°154 (140m²), B n°1161 (38m²), B n° 1342 (33m²), B n° 1344 (501 m²), soit d'une contenance globale d'acquisition de 712 m².

M. le Maire rappelle :

- Que le 30 janvier 2019, Mr le Maire avait rencontré l'Etablissement Public Foncier de Bretagne. En effet, la commune souhaitait faire appel à l'EPF Bretagne pour assurer la maîtrise foncière d'un cœur d'ilot situé à l'est du centre-bourg et représentant 19 parcelles pour une surface globale d'environ 12 000m².
- Que les conclusions de l'EPF de cette rencontre du 30 janvier 2019 avaient été approuvées par délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2019,
- Que le 16 juin 2022, une réunion a eu lieu en mairie avec M. Franck RICHTER, Délégué Territorial de Dinan de la DDTM, l'EPF, le vice-président à l'Urbanisme de Dinan Agglomération Alain JAN, le chef du service urbanisme de Dinan Agglomération Kevin LEVREL, M. le Maire Ronan TRELLU et M. le Premier Adjoint, Allain HOUEL, sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AUh du bourg, zone concernée par la DIA suscitée,

M. le Maire indique :

- Que la commune de Saint-Carné a sollicité l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor pour la réalisation d'une étude urbaine pour justifier l'ouverture de la zone en 1AUH au regard d'une stratégie globale du développement de la commune,
- Que le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Côtes d'Armor a présenté une étude d'opportunité proposant la réalisation de 23 logements sur la zone 2AUh :





M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **D'exercer le droit de préemption pour l'acquisition dudit bien pour le prix de 8 544.00 €**

M. le Maire explique que le terrain du futur restaurant scolaire, classé en zone 1AUe, avait été acheté par la commune à 12€/m² (délibération du 07/07/2021, acte de vente du 29/10/2021). Le prix de 12€/m² est donc proposé.

➤ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération du 17 février 2020 instituant le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future du Plan Local Intercommunal de Dinan Agglomération,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 14/04/2022 et enregistrée en mairie de Saint-Carné sous le n° IA 022 280 22 C0013 déposée par l'office Notarial GROUSSARD Anne-Sophie, 1 Rue de l'Ecole, 22100 DINAN, concernant le bien situé Rue de la Cour des Aîtres à Saint-Carné (22100), d'un montant de 38 000€ (trente-huit mille euros), appartenant à M. ROBERT Rolland, Mme ROBERT Danielle, M. ROBERT Adrien, M. ROBERT Frédéric et constitué des parcelles cadastrées section B n°154 (140m²), B n°1161 (38m²), B n° 1342 (33m²), B n° 1344 (501 m²), soit d'une contenance globale d'acquisition de 712 m².

Vu la demande de pièces complémentaires adressée à Me GROUSSARD, Notaire, le 2 juin 2022,

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 du Président de Dinan Agglomération décidant de déléguer l'exercice du Droit de préemption Urbain à la commune de Saint-Carné, suite à sa demande du 20 mai 2022, concernant la Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le n° IA 022 280 22 C0013,

Vu la visite du bien effectuée le 24 juin 2022, ayant pour effet de porter au 24 juillet 2022 le délai réglementaire de préemption,

Considérant que les parcelles faisant l'objet de la DIA sont situées au sein de la zone 2AUh en cœur de bourg qui constitue les enjeux futurs du développement d'opérations d'aménagement à vocation d'habitat dans le centre bourg,

Considérant que cette acquisition constitue une opportunité pour répondre à ce besoin de densification de l'habitat et de maîtrise de l'urbanisation en cœur de bourg,

Considérant que la cession du bien concerné par la présente DIA pourrait nuire à un aménagement global à vocation d'habitat,

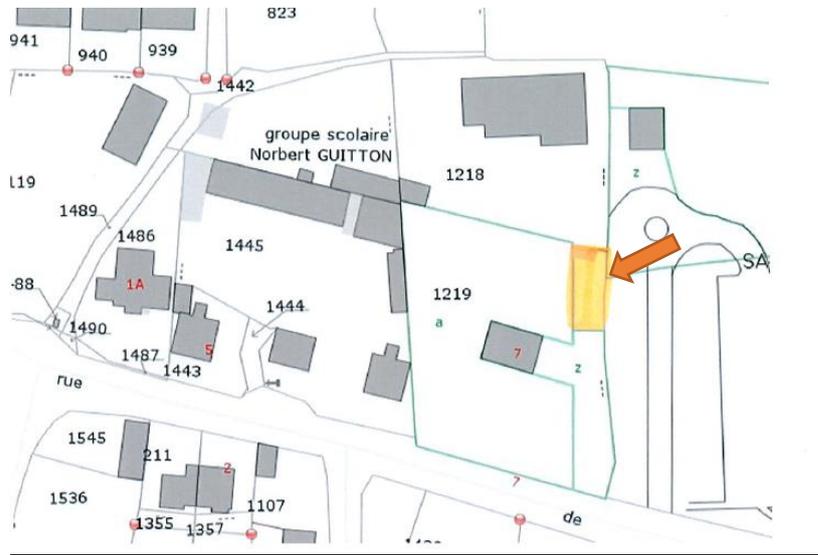
Décide :

- **d'acquérir par voie de préemption un bien situé Rue de la Cour des Aîtres à Saint-Carné (22100), d'un montant de 38 000€ (trente-huit mille euros), appartenant à M. ROBERT Rolland, Mme ROBERT Danielle, M. ROBERT Adrien, M. ROBERT Frédéric et constitué des parcelles cadastrées section B n°154 (140m²), B n°1161 (38m²), B n° 1342 (33m²), B n° 1344 (501 m²), soit d'une contenance globale d'acquisition de 712 m².**
- **dit que la vente se fera au prix de 12 €HT/m², soit 8 544€ HT.**
- **dit qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.**
- **précise que le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision.**
- **autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.**

2) Vente d'un terrain communal (partie de la parcelle B 1218) à 1€ symbolique

M. le Maire propose de vendre pour 1€ symbolique une partie d'un terrain communal (partie de la parcelle B 1218) à M. LEPENNEC situé rue de l'école à Saint-Carné car ce terrain supporte les réseaux d'eaux de l'école.

Les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de M. LEPENNEC.



Avant de procéder à une quelconque cession il convient de procéder à un déclassement préalable de cette parcelle.

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prononcer le déclassement du domaine public d'une partie du terrain communal (une partie de la parcelle B 1218) située à côté de la propriété de M. LEPENNEC rue de l'école (cf.plan) et de l'intégrer au domaine privé.
- **PRÉCISE** qu'aucune enquête publique ne s'est avérée nécessaire dans la mesure où la future cession ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

- ECOLE/PERISCOLAIRE

1) Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 3eme trimestre

Mme Anne-Sophie LEROUX, membre de la commission école et périscolaire, présente le compte-rendu du Conseil d'école du 3^{ème} trimestre :

REUNION DU CONSEIL D'ECOLE

Troisième trimestre

Vendredi 10 juin 2022

En présentiel, école

Membres présent.es : Annie Thébault, Emilie Borderieux, Olivier Mendant, Sylvie Lesné, Anne Saiget, Christine Hazard, Agathe Tranchevent (représentant.es enseignants), Ronan Trelu, Anne-Sophie Le Roux, Nathalie Guérin, Liliane Simon, Typhène Heydon (représentant.es mairie), Charlotte Ricard, Florence André, Rachel Leroy, Audrey Le Gosles (représentantes parents élus au conseil d'école)

Membres invité.e. : /

Membres excusé.es : Valérie Lecoer (IEN), Célestine Adam (enseignante), Romain Oriel, Elodie Leroux, Kévin Crombez, Jérémie Richard, Dominique Basset (représentant.es parents élus au conseil d'école), Carmen Volantin (représentante mairie)

Séance débutée à 18h05 et clôturée à 19h43

I/ Bilan des projets de l'année scolaire 2021-2022

A/ Classe découverte à Guerlédan

L'équipe pédagogique remercie chaleureusement l'association des parents d'élèves, les familles et la mairie pour leur contribution au financement de la classe découverte (du 11 au 13 mai à la base départementale de Guerlédan).

La classe découverte a permis de ressouder les élèves après deux années marquées par le COVID. Sylvie Lesné souligne l'enthousiasme avec lequel les animateurs ont reçu les 46 élèves et les 6 accompagnateurs. Les activités étaient variées (canoë, VTT, randonnée vélo de 15km, bateau à moteur, escalade et tir à l'arc) et ont su conquérir le cœur de tous les participants.

La mairie avait voté 60 euros par enfant : il reste alors 70 euros à la charge de la coopérative scolaire pour contribuer au financement du séjour des accompagnateurs.

B/ Projets musique

MS/GS :

- représentation à l'espace Karnay le 31 mai (présence d'Annaïg Leroy, dumiste),
- mise en commun du projet avec les élèves de CE1 de l'école des Fontaines le 20 juin (financement du transport par l'APE),
- visite du Kiosque (date à déterminer, financement du transport par la coopérative scolaire)

CP/CE1 :

- fin du projet avec Annaïg Leroy

CE2/CM/Ebihens :

- fin du projet avec Régis Calvez, dumiste,
- représentation lors de la fête de l'école le dimanche 3 juillet

C/ Projets sportifs

CP/CE1 :

- séances de piscine à Léhon
- les créneaux piscine seront les mêmes pour les CP, CE et Ebihens l'an prochain (périodes scolaires 4 et 5)

Terre de jeu 2024 :

Ronan Trellu fait référence aux JO de 2024. Un bike park pourra être envisagé à côté de l'école. Ce projet pourra être vu avec l'établissement scolaire (sous la forme d'une convention) et le CAUE. Le terrain s'apparente à un terrain de cross pour engins roulants (sans moteur). Un devis va être demandé à des entreprises. Si le dossier est accepté à Paris, le terrain pourra être construit aux abords de l'école.

D/ Liaison CM2-6è

Les CM2 des écoles de Saint-Carné et de Trévron se sont rendus au collège Broussais le jeudi 2 juin. Ils ont bénéficié d'un accueil soigné ayant découlé sur une visite du collège, un jeu de l'oie grandeur nature et un repas au self.

Un projet d'écriture est engagé avec la classe de sixième A de Broussais et sera sûrement poursuivi l'an prochain avec les futurs CM2. Un autre projet, qui verra le jour lors de l'année scolaire 2022-2023 est engagé avec Caroline Lesclingant, CPE du collège. Ce projet vise à aborder la thématique du harcèlement scolaire avec les élèves de CE2-CM. Il est, pour le moment, envisagé de construire une plaquette de prévention au harcèlement scolaire. Une réunion est planifiée le mardi 21 juin au collège Broussais pour pouvoir échanger.

E/ Journée de la fraternité

Le mardi 28 juin, les six classes de l'école se rendront à St-Malo pour une traversée en direction de Dinard. Ce projet est financé en grande partie par l'APE. La coopérative scolaire participe à hauteur de 1 euro par élève. La participation des familles s'élève à 2 euros par enfant.

III Projection 2022-2023

AV Effectifs et répartition

- **Prévisions d'effectifs** : l'équipe enseignante travaille actuellement sur la répartition des effectifs prévus à la rentrée. Célestine Adam quitte l'école. Le nom du.e nouveau.le enseignant.e n'est pas encore connu. Un scénario de répartition est proposé au conseil d'école. Celui-ci pourra évoluer en fonction des départs et arrivées enregistrés pendant les vacances scolaires.
- **Répartition des classes** : celle-ci sera établie en fonction des inscriptions. Il y aura deux classes en maternelle et trois classes en élémentaire.

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	IME	TOTAL
2	17	14	15	15	11	12	16	13	12	126

• Projection 2022-2023, effectifs et répartition

- Emilie : TPS (2) - PS (17) - (MS 4 ?) = 23
- Annie : MS (10 ou 14) - GS (15) = 25
- Sylvie : CE1 (11) - CE2 (12) = 23
- Olivier : CM1 (16) - CM2 (7) = 23
- Agathe : CP (15) - CM2 (6) = 21

B/ Présentation du nouveau livret d'accueil

cf pièce jointe au présent document

C/ Projets pour l'année scolaire 2022-2023

- **Label E3D** : Le projet de label de l'établissement en Etablissement en Démarche de Développement Durable pourrait débiter à la rentrée 2022 sous réserve d'un travail commun de tous les acteurs de l'école (tri systématique dans les classes, demande d'une benne jaune à l'école permettant d'accueillir autre chose que le carton (réponse apportée : des conteneurs jaunes sont situés à l'extérieur de l'école, il est possible que chaque enseignant aille avec ses élèves déposer le sac jaune de la classe), mise en place d'un compost, pesée des déchets au restaurant scolaire. Nathalie Guérin précise que la commission cantine s'est réunie le 9 juin pour voir à la baisse la nourriture gaspillée.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Piliers du développement durable

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par l'Organisation des Nations unies.

Ils constituent l'Agenda 2030, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.

Voici la liste de ces dix sept ODD.

1 ERADIER LA PAUVRETE
Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

2 FIN DE LA FAIM, RÉALISER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ INCLUSIVE ET ÉGALITAIRE
Assurer une éducation de qualité inclusive et égalitaire, promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.

5 ÉGALITÉ ENTRE SEXES
Réaliser l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles.

6 ÉAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

7 ÉNERGIE PROPRE, ABORDABLE, FIABLE, DURABLE ET MODERNE
Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.

8 CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE
Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation.

10 ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL
Réduire les inégalités dans et entre les pays.

11 VILLES ET ZONES DURABLES
Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.

12 CONSOMMATION RESPONSABLE
Assurer des modes de consommation et de production durables.

13 CLIMAT
Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.

14 VIE AQUATIQUE
Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.

15 VIE TERRESTRE
Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutter contre la désertification et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.

16 PAIX, JUSTICE ET FORTE COHÉSION SOCIALE
Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux.

17 PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Les 17 objectifs du développement durable

- **Moyen-Âge** : Un thème commun a été retenu par l'équipe pédagogique. Les six classes travailleront sur le thème du Moyen Âge. Les projets musicaux à rendre pour le 20 juin sont en rédaction et permettront de peaufiner les spectacles de fin d'année pour une représentation lors de la fête de l'école de 2023. L'année 2023 étant marquée par le retour de la fête des remparts, un travail avec l'association en charge de cette festivité dinannaise sera entamée dès le mois de septembre 2022. Les sorties scolaires de l'année auront pour but de (re)faire découvrir la cité médiévale de Dinan aux jeunes carnéens. Une visite du château de la Hunadaye est également retenue par l'équipe pédagogique pour la prochaine sortie fraternité.
- **Médiation animale** : Un dossier de demande de financement a été monté en avril (candidature déposée auprès de la fondation Adrienne et Pierre Sommer pour amortir les interventions de Marie-Emmanuelle Vilsamon, éducatrice spécialisée (interventions qui s'inscrivent aux démarches engagées vers le label E3D)).

D/ Acquisition de matériel

Le budget papeterie a fortement augmenté en quelques semaines. Les factures pour les classes d'Annie, Célestine et Agathe ont été réglées en retard par la mairie pour l'année scolaire 2021-2022 : les budgets des futures classes de MS-GS (142 euros) et de CP-CM2 (147 euros) ont été amputés. La mairie précise que les budgets sont rectifiés et que les deux classes récupèrent les sommes précitées pour l'année 2022.

E/ Travaux à prévoir

- **Toutes classes**
 - L'équipe pédagogique demande un rafraîchissement des murs pour la prochaine rentrée (peinture blanche sur les murs et les panneaux en liège). Nathalie Guérin propose d'associer les parents de l'école lors de la journée citoyenne pour réfléchir à un chantier participatif. La commune paiera la peinture. Cette initiative pourra offrir une réponse rapide. Rachel Leroy mentionne le projet de l'APE de refaire les marquages au sol dans la cour (les marquages ont été réalisés il y a quatre ans et nécessitent un rafraîchissement). Les deux projets de rénovation pourront être réunis sur la même journée.
- **Classes d'élémentaire**
 - L'équipe pédagogique appelle au retrait des estrades (celles-ci sont dangereuses et desservent les pédagogies mises en œuvre). Il est convenu que les estrades soient vérifiées et contrôlées au début des vacances de juillet. Ce chantier entraînera l'abaissement des tableaux.
 - L'achat de rideaux est rendu prioritaire dans la classe de Célestine Adam et Agathe Tranchevent. Le tableau dans la classe de Sylvie Lesné est orienté différemment que dans les deux autres classes d'élémentaire et bénéficie alors d'une meilleure visibilité. Si un vidéo-projecteur plus puissant est installé dans la classe d'Olivier Mendant, le changement de rideaux sera possible ultérieurement.
 - Les vidéo-projecteurs sont vieillissants (le plus ancien date de 2009). La question du vidéo-projecteur a été abordé en conseil municipal. Fabien Rouffignac, adjoint, pourra passer regarder la lampe du vidéo-projecteur dans la classe d'Olivier Mendant pour déterminer un changement d'ampoule ou un changement de l'appareil complet.
- **Classe de Sylvie Lesné**
 - Le budget de 5 000 euros de rénovation de mobilier a été entièrement dépensé. De nouveaux meubles sont à monter : une bibliothèque et un meuble à casiers (Magalie Grabot, agente d'entretien, a déjà vu les meubles).
- **Classe d'Emilie Borderieux**

- Un changement d'organisation pour délimiter un nouvel espace de sieste pour les MS a été conduit. Celui-ci encourage l'abaissement du tableau de la mezzanine et sa fixation dans la fosse.
- La question du vidéo-projecteur est soulevée pour la classe d'Emilie Borderieux : le vidéo-projecteur de la classe de TPS-PS est en ce moment dans la classe de CP-CE1.
- **Classe d'Annie Thébault**
 - La robinetterie déverse 1 litre d'eau à chaque passage d'élève. Un questionnement est soulevé quant au réglage du débit pour limiter le gaspillage d'eau à chaque lavage de main des enfants.
- **Classe d'Agathe Tranchevent et Célestine Adam**
 - Pour information : à compter de la rentrée 2022, les portes manteaux installés en face de la classe seront les futurs porte-manteaux et porte cartables des CP-CM2. Ceux de la cantine seront les porte manteaux de la petite entrée (actuels porte-manteaux des CE2-CM2).
- **Bâtiment du RASED de Christine Hazard**
 - Un questionnement quant à la place du RASED une fois le restaurant scolaire construit est soulevé. Christine Hazard interroge l'aménagement d'une salle dans l'ancien réfectoire (actuel restaurant scolaire). Nathalie Guérin précise que l'actuel restaurant scolaire pourra également servir d'espace de stockage.
 - Christine Hazard précise qu'en janvier-février il fait 12 à 14 degrés dans le local RASED (pavillon). Elle souhaiterait pouvoir changer de local (septembre 2023). Sylvie Lesné pose la question de l'utilisation de la garderie. La demande est reçue par la municipalité et soulève le problème des espaces mutualisés. Typhène Heydon pose la question de la salle partagée de l'algeco.
- **Bureau de direction**
 - La question est soulevée pour le bureau de direction : réponse apportée, il peut être localisé dans le bâtiment du RASED (ancien bureau de direction). Il est noté que celui-ci sert d'endroit de stockage. Si l'ancien bureau situé dans le pavillon est retenu pour l'an prochain, se posera la question de la connexion internet ainsi que celle du téléphone.
- **Cour**
 - L'équipe pédagogique demande la restauration du bac à sable pour permettre un accès aux élèves de maternelle, demandeurs. Une proposition est formulée : celle de mettre en place une bâche à dérouler plutôt qu'un grillage.
- La table au fond de la cour est abîmée à chaque épisode de pluie (certaines lattes de bois s'en vont)
- Un nouveau problème apparaît : la palissade conjointe avec les voisins (des élèves ont arrachés certaines lattes)
- Un problème de tuyauterie est apparu vendredi 10 juin : une fuite dans les toilettes du pôle sanitaire.

III/ Sécurité

A titre informatif, deux faits établissement ont été formulés cette année suite à deux intrusions dans l'école.

IV/ Utilisation des locaux scolaires hors temps de classe

La fête de l'école sera organisée le dimanche 3 juillet (début à 14h et se termine à 18h).

Il n'y a pas de stage de réussite d'organisé cette année à l'école.

➤ Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de ce compte-rendu.**

VIVRE ENSEMBLE

1) Repas des Aînés

Le repas des aînés aura lieu le samedi 23 octobre 2022.

Le devis du traiteur MICHEL SARL de Plouasne a été retenu.

Prix du repas sur place : 26.50€ TTC/personne

Pour l'animation, la proposition de la chanteuse Ann-Laora a été retenue pour le prix de 530.00€ TTC.

2) Argent de Poche

Mission du 18 juillet au 22 juillet 2022.

Pour l'instant, 4 inscrits.

Une relance va être faite sur facebook.

3) Dossier aide sociale

Un incendie a détruit une maison au hameau de la Touche le 27 juin dernier.

La maison est inhabitable.

Pour aider la propriétaire, M. le maire propose de lui verser une aide de 500.00€

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de verser une aide de 500.00€ à Mme Marie-Claire JACQUES.**

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Remerciements subvention

Le Club de l'Amitié a envoyé un courrier de remerciements pour le versement de la subvention communale.

2) Bulletin municipal

Diffusion prévue mi-juillet.

3) Inauguration équipements communaux

☞ Samedi 17 septembre à 10h00 en présence du Sous-Préfet Bernard MUSSET.

Inauguration des entrées de bourg, du retable, de la liaison douce et du parcours sportif au Bois du Tertre.

Fin du Conseil Municipal à : 22h48

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 7 septembre 2022 à 20h30.

Le Maire, Ronan TRELLU	Le Secrétaire de Séance, Mme Virginie FAUCARD